

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'énergie et du climat

Avenant à la Convention de délégation de gestion du 5 mars 2021 relative à la mise en œuvre du dispositif usines du futur

NOR : TRER2134991X
(Texte non paru au journal officiel)

Entre les soussignés :

Le responsable du BOP 362 « Energie »,

Monsieur Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat ;

et

Madame Barbara Siguret, sous-directrice du pilotage, de la stratégie et de la performance de la Direction générale des entreprises par délégation de Monsieur Thomas Courbe, directeur général des entreprises

- Vu la délégation conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (art. 76).
- Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021
- Vu la convention cadre conclue entre la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la transition écologique et la Direction Générale des Entreprises du Ministère de L'Economie, des Finances et de la Relance en date du 10/12/2020
- Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la transition écologique et la Direction Générale des Entreprises du Ministère de L'Economie, des Finances et de la Relance en date du 5 mars 2021

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DU PLAFOND DE LA DÉPENSE

L'article 4 « PLAFOND ET EXECUTION DE LA DEPENSE » de la convention est ainsi modifié : « Au titre de la présente convention, le plafond de la dépense est de 55M € hors taxes, que ce soit en autorisations d'engagement ou en crédits de paiement »

Avenant à la convention établie en deux exemplaires originaux, le 23 novembre 2021

*Le responsable de l'unité opérationnelle
0362-ENER-CDGE*

*Le responsable du budget
opérationnel de programme
362 ENER,*

*La Sous directrice du pilotage, de la stratégie
et de la performance*

*Le directeur général de l'énergie et du
climat,*

Barbara SIGURET

Laurent MICHEL